



2016



PARTICULIERS

Un investissement de bon sens

Effilogis

rénovation mode d'emploi
en Franche-Comté

www.ffmpeg.fr

HABITATION BBC

Bon à savoir

Effilogis, des experts à votre service pour une rénovation de qualité!

Avec le standard BBC, gagnez en confort et faites des économies!

Une habitation rénovée Bâtiment Basse Consommation (BBC) respecte des niveaux de consommations conventionnelles limitées. Il s'agit d'atteindre une valeur de consommation d'énergie réduite selon un calcul normalisé et défini par l'indicateur Cep (Consommation en énergie primaire).



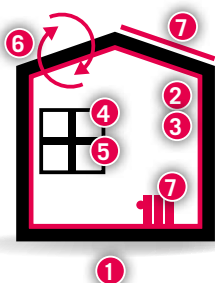
Pour être BBC, une rénovation en Bourgogne-Franche-Comté doit présenter un Cep inférieur aux valeurs du tableau ci-contre : de 96 à 120 kWhep/m².an selon la localisation. Ces seuils correspondent à une consommation d'environ 800 litres de fioul par an (ou 5 stères de bois par an) pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire d'une maison de 100 m².

Consommation en énergie primaire (Cep) (kWhep/m ² .an)			
Département	Altitude < 400 m	Altitude 400 - 800 m	Altitude > 800 m
25, 39	96	104	112
70, 90	104	112	120

Une habitation rénovée BBC est bien isolée avec de faibles fuites d'air. Un test d'étanchéité à l'air apporte des garanties sur la qualité de la réalisation.

Les 7 clés de l'habitation BBC

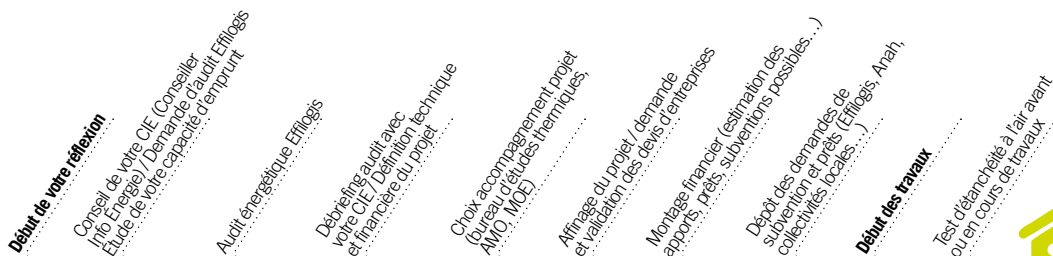
Pour vous donner toutes les chances d'atteindre l'objectif BBC, sept paramètres techniques doivent être pris en compte :



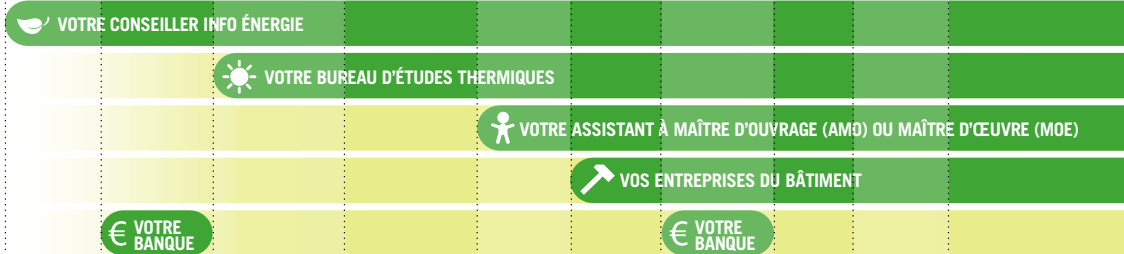
- Clé n°1** : un bâtiment compact et ouvert au soleil
- Clé n°2** : une isolation renforcée
- Clé n°3** : une réduction des ponts thermiques
- Clé n°4** : un choix de fenêtres performantes
- Clé n°5** : un bâtiment sans fuites d'air
- Clé n°6** : une ventilation performante
- Clé n°7** : un chauffage à haut rendement et une production d'eau chaude adaptée, avec le recours aux énergies renouvelables

Démarche d'une rénovation BBC réussie

Une rénovation performante exige une démarche structurée et le respect des différentes étapes du projet en s'entourant des bons interlocuteurs.



VOTRE PROJET DE RÉNOVATION PERFORMANTE



PROGRAMME EFFILOGIS

3 niveaux d'intervention

Effilogis est un programme régional initié par la région Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ADEME. Son objectif : réduire significativement les consommations énergétiques des bâtiments existants. Pour cela, Effilogis vous permet de réaliser un audit énergétique avant d'envisager une rénovation BBC.

Niveau n°1 : les conseils objectifs et gratuits

Les Espaces Info Énergie (EIE) vous délivrent des conseils d'experts gratuits, neutres et indépendants sur l'énergie tout au long de votre projet. Les EIE proches de chez vous :

→ **Doubs** : ADIL du Doubs, tél. 03 81 61 92 41

→ **Aire Urbaine** (Belfort, Montbéliard, Héricourt)

Gaïa Énergies, tél. 03 84 21 10 69

→ **Jura** : AJENA, tél. 03 84 47 81 14

→ **Haute-Saône** : ADERA, tél. 03 84 92 15 29



www.info-energie-fc.org

Le coût global d'un audit Effilogis est de 700 €. La région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME financent la part principale, soit 550 €. Il vous reste donc 150 € à régler directement au bureau d'études.

Niveau n°2 : l'audit énergétique

Un thermicien que vous avez choisi sur une liste de professionnels conventionnés avec la Région vous fait une étude personnalisée.

Il réalise d'abord une visite de votre logement et relève les informations utiles pour son étude.

Sur le bâti :

- isolation des parois (murs, toit, sol)
- qualité des fenêtres et des portes
- ponts thermiques
- étanchéité à l'air

Sur les équipements :

- ventilation
- chauffage et production d'eau chaude sanitaire
- systèmes utilisant les énergies renouvelables

Le thermicien établit un calcul de déperditions du logement et un calcul des consommations d'énergie, comparé aux factures.

Le thermicien rédige ensuite des préconisations de travaux en définissant pour chaque solution :

- les caractéristiques des matériaux et équipements concernés (en indiquant par exemple des valeurs minimales pour les coefficients R, U, etc.)
- les recommandations sur la mise en œuvre des matériaux et des systèmes
- les coûts prévisionnels
- le gain énergétique en % ou en kWhép/m².an

Deux scénarios de travaux sont proposés :

→ **une solution BBC globale** (atteinte d'un Cep de 96 à 120 kWhép/m².an selon la localisation, cf page précédente)

→ **une proposition BBC en deux étapes** (1^{re} étape : minimum d'amélioration thermique de 40 % par rapport à l'état initial ; 2^e étape : niveau BBC)

Pour chaque scénario, le thermicien indique :

- le niveau de consommation énergétique atteint
- les gains par rapport au niveau initial
- les coûts estimés

Toutes les informations sont consignées dans un rapport d'une vingtaine de pages qui vous est transmis. Il vous sera utile pour demander les devis aux artisans.

Comment faire pour en bénéficier :

Aucune condition de revenus n'est exigée.

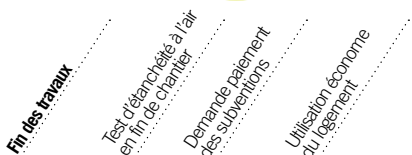
Formulez votre demande auprès d'un Espace Info Énergie qui évaluera la faisabilité de votre projet ou la recevabilité de votre demande. Si le dossier est conforme, la région Bourgogne-Franche-Comté vous envoie un « chèque audit Effilogis », valable un an maximum, à valoir auprès d'un bureau d'études conventionné avec la Région.

Niveau n°3 : les aides à la rénovation

Le programme Effilogis vous permet d'accéder à :

- différentes subventions, variant selon votre situation et le mode de rénovation choisi : globale ou par étapes (voir pages suivantes)
- un accompagnement technique de vos travaux

L'audit énergétique n'est pas un diagnostic de performance énergétique (DPE) mais une feuille de route pour une rénovation performante.



AIDES Effilogis

Rénovation GLOBALE

Pour diviser
par 4 vos
factures
d'énergie.

Elles s'adressent aux propriétaires qui envisagent de rénover des logements au niveau BBC.

Ménages éligibles

Vos revenus doivent être inférieurs à 30 000 € par part fiscale et par an (voir exemples ci-contre).

Les ressources prises en compte sont celles du Revenu fiscal de référence (RFR) des personnes propriétaires occupants ou bailleurs (selon avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 ou N-1 si plus favorable).

Situation fiscale de votre foyer (même si déclaration séparée)	Nombre de parts correspondantes	Revenu fiscal de référence maximum (moins de 30 000€/part/an)
seul	1	30 000 €
Marié, pacsé sans enfant	2	60 000 €
Marié, pacsé avec 1 enfant	2,5	75 000 €
Marié, pacsé avec 2 enfants	3	90 000 €

Dans le cas d'un couple non marié, les deux revenus et les nombres de parts seront cumulés.

Aides financières pour les particuliers propriétaires occupants

1- Subvention pour les travaux selon les revenus (voir grille page suivante):

Ménages non éligibles aux aides Anah	Ménages éligibles aux aides Anah
3 000 €	5 000 €

Avec possibilité de cumul des bonus suivants.

- + 1 000 € : bonus « performance » (si la rénovation atteint un niveau de performance d'une construction neuve),
- + 1 000 € : bonus « solaire thermique » si le projet intègre un chauffe-eau solaire individuel (matériel agréé CSTB ou Solar Keymark) OU bonus « éco-matériaux » si toutes les parois opaques de l'habitation (sauf le plancher bas) sont isolées avec des matériaux d'origine végétale, animale ou issus du recyclage.

Pas d'obligation de professionnels RGE. L'autorénovation est partiellement admise sous conditions.

2- Subvention de 80 % des coûts d'études, plafonnée à 3 000 € pour l'accompagnement technique obligatoire sur le projet. Cela correspond aux prestations suivantes:

- maîtrise d'œuvre (MOE) ou assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : supervision du projet, par un prestataire conventionné avec la Région, avec a minima relecture technique des devis, visites sur chantier, accompagnement au choix des entreprises et à la réception des travaux. L'AMO peut être menée par le bureau d'études thermiques ayant réalisé l'audit Effilogis;
- test d'étanchéité à l'air après travaux pour identifier et mesurer les fuites d'air ;
- non obligatoire mais conseillé : test d'étanchéité à l'air initial et/ou intermédiaire en cours de chantier pour corriger les défauts, réduire votre consommation et améliorer le confort.

Aides financières pour les particuliers propriétaires bailleurs de logement(s) à loyer libre

Conditions d'éligibilité des propriétaires identiques aux propriétaires occupants

1- Subvention forfaitaire de 3 000 € par logement pour les travaux, dans la limite de 15 000 € par opération:

- + 1 000 € par logement: bonus « Performance » (si la rénovation atteint les performances d'une construction neuve).

2- Subvention de 30 % des coûts d'études, plafonnée à 3 000 € par opération:

Accompagnement AMO, MOE, test d'étanchéité à l'air

Aides financières pour les particuliers propriétaires bailleurs de logement(s) à loyer conventionné

Pas de condition sur les revenus des propriétaires.

1- Subvention forfaitaire de 4 000 € par logement pour les travaux, dans la limite de 20 000 € par opération:

- + 2 000 € par logement: bonus « Performance » (si la rénovation atteint les performances d'une construction neuve) ;
- + bonus décrits dans les conditions détaillées de l'aide (menuiseries bois, installation de chaufferie collective...).

2- Subvention de 30 % des coûts d'études, plafonnée à 10 000 € par opération.

Une aide financière sur le projet pouvant aller jusqu'à 10 000 €.

Un accompagnement technique financé à 80 %

• Conditions détaillées sur www.ffmpeg.fr

- Les travaux devront être réalisés dans les trois ans suivant la notification d'aide par la Région
- Pour les projets de propriétaires bailleurs de logements à loyer conventionné, voir l'appel à projets Effilogis « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie »

Rénovation PAR ÉTAPES

Votre situation actuelle ne vous permet pas de réaliser une rénovation globale ? Cette subvention vous permet d'atteindre le niveau de performance BBC-Effinergie rénovation en deux étapes.

Ménages éligibles

→ Vos revenus doivent être inférieurs aux valeurs ci-contre. Les ressources prises en compte sont celles du Revenu fiscal de référence (RFR) des personnes propriétaires occupants composant le ménage (selon avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 ou N-1 si plus favorable).

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence des ménages aux ressources modestes (Grille Anah 2016)
1	18 342 €
2	26 826 €
3	32 260 €
4	37 690 €
5	43 141€
Par personne supplémentaire	5 434€

Dans le cas d'un couple non marié, les deux revenus seront cumulés. Un enfant compte pour une personne qu'il soit en garde alternée ou non.

Aides financières pour l'étape 1

Aide de 2 500 € plafonnée à 30 % des dépenses éligibles (**réalisation par des professionnels des travaux d'isolation toiture/combles, murs, plancher et installation d'une ventilation mécanique**) avec obligation de 40 % d'amélioration thermique par rapport au niveau initial.

Un bonus de 1 000 €, plafonné à 80% des dépenses éligibles, est cumulable si vous êtes accompagnés : maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage, tests d'étanchéité à l'air.

Aides financières pour l'étape 2

Aide de 3 000 € plafonnée à 30 % des dépenses éligibles avec obligation d'atteindre le niveau BBC rénovation et de réaliser un test d'étanchéité à l'air après les travaux.

Un bonus de 500 €, plafonné à 80 % des dépenses éligibles, est cumulable si vous êtes accompagnés : maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage, tests d'étanchéité à l'air, études thermiques éventuelles.

La demande d'aide financière pour l'étape 2 ne peut être déposée avant un délai minimum de 2 ans après la notification d'aide de la 1^{re} étape.



Une
amélioration
thermique
minimale
de 40 %.

Les travaux de la
1^{re} étape devront
être réalisés
dans les trois
ans suivant la
notification de
l'aide par la Région.

AUTRES AIDES

Des solutions complémentaires

Les aides de la Région peuvent être cumulées avec des aides d'autres collectivités territoriales (aides à la rénovation ou aux énergies renouvelables...) ou de l'État (crédit d'impôt, Anah, Eco-PTZ...).

Aides Anah

L'Agence nationale de l'habitat accorde des aides financières pour la réalisation de travaux dans les logements ou immeubles datant de plus de 15 ans. Elle s'adresse aux ménages avec des revenus modestes. Le montant de l'aide correspond à 35 ou 50 % du montant des travaux, en fonction de votre revenu.

Aides des collectivités

Les collectivités territoriales (départements ou agglomérations) accordent des aides aux particuliers en matière d'accession à la propriété, d'amélioration de l'habitat, de maîtrise des dépenses de l'énergie...

Crédit d'impôt

Ce dispositif fiscal permet aux ménages de réduire leur impôt sur le revenu d'une partie des dépenses de travaux d'amélioration énergétique pour leur résidence principale au taux unique de 30 %.

Pour bénéficier du crédit d'impôt, les travaux doivent être réalisés par l'entreprise qui fournit les matériaux et, depuis le 1^{er} janvier 2015, ces professionnels doivent être qualifiés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). NB : Les dispositions relatives à ce crédit d'impôt sont susceptibles d'être actualisées.

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet/renovation>

Éco-prêt à taux zéro

Cet emprunt sans intérêts permet de financer des travaux d'amélioration énergétique de votre logement. Il vous est accordé sous certaines conditions relatives à la situation de votre logement et à la nature des travaux envisagés.

Selon les bouquets de travaux : le montant du prêt est de 20 000 € à 30 000 € maximum. Sa durée de remboursement est limitée, de 10 à 15 ans. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Certificats d'économie d'énergie

Ce dispositif repose sur une obligation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Cela peut se matérialiser par une remise ou une prime pour les ménages réalisant des travaux de rénovation.

Prêts à taux préférentiels

Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté vous propose des financements adaptés pour vos travaux de rénovation énergétique. Cette nouvelle offre bancaire régionale, couplée à l'Éco-prêt à taux zéro, comporte un prêt bonifié et la possibilité d'un crédit relais subvention. Cette offre bénéficie du soutien du programme Effilogis et du programme européen ELENA - KfW.

Détails sur : www.caisse-epargne.fr

Contact : CEBFC-L-ELENA@cebfc.caisse-epargne.fr

Crédit Agricole Franche-Comté

Destiné aux particuliers, le partenariat signé avec le Crédit Agricole permet de proposer une nouvelle offre de financement adaptée pour les Francs-Comtois déposant un dossier Effilogis : mobilisation facilitée et prioritaire de l'Eco Prêt à taux zéro et prêt complémentaire aux conditions attractives. Le "Prêt rénovation BBC Comtois" repose sur des taux préférentiels et intègre l'avance des subventions susceptibles d'être allouées aux particuliers.

Détails sur : www.ca-franche-comte.fr

Contact : habitat.conseil@ca-franche-comte.fr

Crédit Mutuel / CIC Franche-Comté

Le Groupe Crédit Mutuel-CIC propose une offre de financement adaptée à la rénovation, le Prêt Eco Énergie, pour financer les travaux identifiés dans le cadre de votre démarche Effilogis. Le prêt Éco Énergie repose sur : un taux avantageux, pas d'apport personnel obligatoire, une durée jusqu'à 20 ans, un remboursement anticipé sans frais possible dès l'encaissement des aides et subventions, et cumulable avec l'Éco-Prêt à Taux Zéro.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller Crédit Mutuel-CIC

TVA à taux réduit

Cette aide s'applique quel que soit le type de logement (individuel, collectif), la nature de l'occupation (résidence principale ou secondaire, maison d'hébergement) et la qualité de l'occupant (propriétaire ou locataire). Son taux est de 5,5 % pour les travaux d'efficacité énergétique réalisés dans les critères techniques du crédit d'impôt et pour les travaux annexes indispensables. Il est de 10 % pour les autres travaux de rénovation.

Caisses de retraite

Cette aide s'adresse à toutes les personnes retraitées, locataires ou propriétaires, quel que soit leur régime de retraite. Pour pouvoir en bénéficier, il faut que vos ressources ainsi que celles de votre foyer soient inférieures à un montant fixé par votre caisse de retraite.

MON PROJET

Ciblage des actions envisagées

Isolation toiture :

Énergies renouvelables :

Fenêtres :

Étanchéité à l'air :

Ponts thermiques :

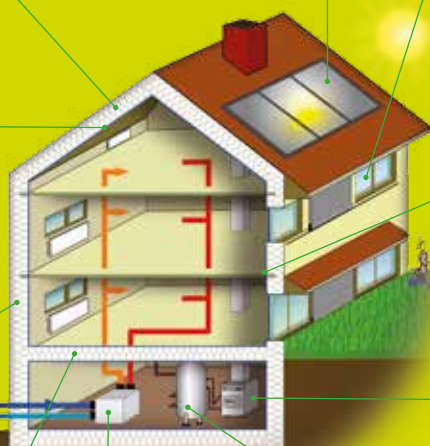
Isolation des murs :

Chauffage :

Isolation du plancher bas :

Ventilation :

Eau chaude sanitaire :



Nom du conseiller Espace Info Énergie:

Tél.:

Vos interlocuteurs Effilogis



PARTICULIERS

Votre projet se situe dans le Doubs :

ADIL du Doubs

Tél. 03 81 61 92 41

adil25.info-energie@orange.fr

Votre projet se situe en Haute-Saône :

ADERA

Tél. 03 84 92 15 29

adera.infoenergie@orange.fr

Votre projet se situe dans le Jura :

AJENA Énergie et Environnement

Tél. 03 84 47 81 14

infoenergie.jura@ajena.org

Votre projet se situe dans l'Aire Urbaine de
Belfort-Montbéliard-Héricourt :

Gaïa Énergies

Tél. 03 84 21 10 69

contact@gaia-energies.org

Confort, économie, patrimoine, découvrez
le programme Effilogis et les projets
francs-comtois sur www.ffmpeg.fr ou sur
www.renovation-info-service.gouv.fr



Franche-Comté
effilogis

Bâtiments Basse Consommation d'énergie



région **BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**